
Nombre de membres

en exercice: 9

Présents : 8

Votants: 9

Séance du 01 mars 2016

L'an deux mille seize et le premier mars l'assemblée régulièrement convoquée le 01 mars 2016, à 19 heures 00, s'est réunie sous la présidence de

Séance : ordinaire

Sont présents: Emmanuel ECKERT, Bernard MICHAUD, Bruno LARTISIEN, Daniel DUBUIS, Joaquim VILAJOSANA, Patrice FORNARA, Mickaël OUALLE, Yannick LASNE

Représentés: Jean-Marie GUENIER par Daniel DUBUIS

Excuses:

Absents:

Secrétaire de séance: Daniel DUBUIS

PROCES-VERBAL DE SEANCE

Date de convocation : mardi 16 février 2016

Ordre du jour :

Démission du premier adjoint :

- pourvoir ou non au remplacement
- élection si besoin
- nomination du délégué suppléant au SIVOM

SDEY

- Dans le cadre de l'adhésion au syndicat d'électricité, une convention doit déterminer le nombre de visites annuelles et leur coût

Cimetière

- aménagement des abords
- présentation des devis

Chemin des Gélins

- busage

Travaux Le Grand Bois - voirie

Monument aux Morts

- aménagement d'un monument aux Morts
- présentation des devis
- demande de subvention

Adhésion à l'AMF (Association des Maires de France)

Cession de l'ancien photocopieur

Pont du Lunain - Les Masures

- évolution du dossier

Accessibilité

- évolution du dossier

Repas des aînés

Questions diverses

Les membres du conseil municipal approuvent et signent le procès-verbal de la dernière réunion de conseil.
La séance est ouverte.

Objet: Démission du 1er adjoint - DE 2016_001

Monsieur le Maire rappelle que Jacky MAUPIN a démissionné de sa fonction de premier adjoint et de son mandat de conseiller municipal par courrier du 10 décembre 2015 et que sa démission a été acceptée par Monsieur le Préfet de l'Yonne.

Ainsi, le conseil municipal peut pourvoir à la vacance de ce poste ou choisir de ne pas y pourvoir.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Vu la démission du 1er adjoint,

Vu que la gestion actuelle se déroule correctement entre les élus,

Vu que le 2ème adjoint assure les dossiers en cours avec Monsieur le Maire,

Considérant que la situation actuelle ne nécessite pas le remplacement de l'adjoint démissionnaire,

- DECIDE de ne pas pourvoir à la vacance du poste de 1er adjoint,
- DIT que le nombre d'adjoint passe de deux à un,
- DIT que la présente délibération remplace le délibération DE_2014_007,
- DIT que Bernard MICHAUD (2ème adjoint) devient l'unique adjoint au maire
- MANDATE Monsieur le Maire pour aviser Monsieur le Préfet de l'Yonne,

Objet: Nomination du délégué suppléant au SIVOM - DE 2016_002

Monsieur le Maire expose qu'il convient de nommer un délégué suppléant représentant la commune auprès du SIVOM afin de remplacer l'élu démissionnaire. Monsieur Yannick LASNE propose sa candidature.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Vu la vacance de poste de délégué suppléant au SIVOM,

Vu la candidature de Yannick LASNE à ce poste,

Considérant qu'il convient de nommer un délégué suppléant,

DIT que Yannick LASNE est nommé délégué suppléant au SIVOM,

MANDATE Monsieur le Maire pour aviser Madame la Présidente du SIVOM.

Arrivée de Monsieur Joaquim VILAJOSANA à 19 heures et 10 minutes. Les délibérations déjà votées lui sont résumées. La séance reprend.

Objet: convention de maintenance SDEY - DE 2016_003

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que l'organisation financière de la maintenance préventive du réseau d'éclairage public permet de donner aux communes le coût forfaitaire annuel par point lumineux de cette prestation proposée par le SDEY.

Les communes ont la possibilité de choisir entre 1, 3, 6 ou 11 visites annuelles.

Le montant forfaitaire annuel par point lumineux proposé tient compte de la part apportée par le SDEY de 20 % du montant TTC.

Il est proposé pour la commune de 260 habitants ayant 29 points lumineux :

- coût annuel par point lumineux pour 1 visite (hors fourniture) : 2 €
- coût annuel par point lumineux pour 3 visites : 14 €
- coût annuel par point lumineux pour 6 visites : 18 €
- coût annuel par point lumineux pour 11 visites : 25 €

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Entendu les propositions énoncées ci-dessus,

Considérant que le contrat demande des explications,

RETIENT l'option d'une visite annuelle pour un montant de 58 euro,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à ce transfert,

DIT que le forfait est valable un an sous condition de variation du nombre de points lumineux,

MANDATE Monsieur le Maire pour aviser le syndicat

MANDATE Monsieur le Maire pour obtenir des informations supplémentaires.

Objet: Aménagement des abords du cimetière - DE 2016_004

Monsieur le Maire rappelle la décision prise d'aménager les abords du cimetière. Il passe la parole à Monsieur Bernard MICHAUD, lequel a fait établir plusieurs devis qui se résume comme suit :

| | | |
|--------------------|---------------|---------------------------------|
| Entreprise RAT | 6 366.00 € HT | éléments du muret + plantations |
| Entreprise PIAGET | 8 360.80 € HT | muret sans plantation |
| Entreprise LAGALLE | 9 906.88 € HT | muret sans plantation |
| Entreprise PITTET | 7 759.00 € HT | muret sans plantation |

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- RETIENT le devis de l'entreprise RAT pour la réalisation de l'aménagement du muret fleuri aux abords du cimetière,
- MANDATE Monsieur le Maire pour signer le devis et faire exécuter les travaux,

Chemin des Gélins : busage

Monsieur le Maire expose que lors des fortes pluies récemment tombées sur la commune, le chemin des Gélins a été inondé. Il indique qu'il convient de prévoir un busage pour éviter des désagréments aux riverains. Monsieur Bruno LARTISIEN, riverain de cette voie, précise que le fossé du côté bas de la route est important pour permettre l'évacuation des eaux. Monsieur Bernard MICHAUD indique que des devis ont été demandés et que les travaux concernent de l'intersection avec la rue de Garlande au bout de ce chemin avant la partie réalisée en calcaire. Monsieur Bruno LARTISIEN précise que ce n'est pas cet endroit le plus critique ; il indique qu'il convient de buser plus loin le long des peupliers. Monsieur le Maire et Monsieur Bernard MICHAUD indiquent avoir constaté au début du chemin mais pas plus loin. Monsieur Bruno LARTISIEN indique qu'il nettoie chaque année pour éviter les encombrements. Monsieur Bernard MICHAUD expose que les entreprises rencontrées ont présenté une étude pour 82.50 m de l'entrée au n°7. Monsieur Patrice FORNARA propose de reporter ce point à une autre réunion après approfondissement et nouvelle étude. Monsieur Bernard MICHAUD indique que les travaux de busage sont importants car un riverain rencontre régulièrement des problèmes lors des inondations avec son assainissement ; l'eau remonte et la pompe ne supporte pas.

Monsieur le Maire indique qu'une nouvelle étude sera faite ; le point est reporté à une autre réunion.

Objet: Voirie Le Grand Bois - DE 2016_005

Monsieur le Maire rapporte que des trous importants sont présents sur les accotements ; il observe que l'hiver n'a pas été froid et qu'il convient de réparer avant que des dommages plus importants apparaissent.

Monsieur Bernard MICHAUD présente les devis reçus :

| | | |
|--------|---------------|--------------------|
| ATPM89 | 2 120.00 €HT | 40 m ² |
| PITTET | 1 001.50 €HT | 7 m ² |
| PITTET | 11 129.04 €HT | 156 m ² |

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- RETIENT le devis de ATPM89 pour réparer les accotements ,
- MANDATE Monsieur le Maire pour signer le devis et faire exécuter les travaux,
- MANDATE Monsieur le Maire pour obtenir un devis supplémentaire pour la suite de l'accotement en déformation.

Monsieur Bernard MICHAUD informe les conseillers municipaux que l'entreprise ATPM89 va procéder à la réparation de la voirie vers l'église au niveau de la pointe faite en calcaire. En effet, en l'absence d'émulsion, le calcaire ne tient pas. Monsieur Bernard MICHAUD précise que le bouchage des trous sur l'ensemble de la commune devrait être fait également, il va se rapprocher de l'entreprise ATPM89 qui pourrait le faire. Monsieur Yannick LASNE précise qu'il serait bon d'intervenir au niveau du Chêne au Roi où la voirie est dégradée. Monsieur le Maire indique qu'un devis sera demandé pour le rebouchage des trous sur l'ensemble de la commune et un autre pour le Chêne au Roi.

Objet: Création d'un Monument aux Morts - DE 2016 006

Monsieur le Maire passe la parole à Monsieur Bernard MICHAUD qui présente les devis reçus pour la réalisation du Monument aux Morts.

| | |
|--------------|---------------|
| Ent. LAGALLE | 979.96 € HT |
| Ent. ATPM89 | 1 482.50 € HT |
| Ent. PITTET | 2 230.00 € HT |
| Ent. PIAGET | 1 054.55 € HT |

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- RETIENT le devis de l'entreprise LAGALLE pour la réalisation du Monument aux Morts,
- MANDATE Monsieur le Maire pour signer le devis et faire exécuter les travaux,
- MANDATE Monsieur le Maire pour rechercher des subventions pour cette création auprès de différents organismes,
- AUTORISE Monsieur le Maire à déposer des dossiers de demandes de subventions.

Monsieur Daniel DUBUIS indique qu'il a consulté un article présentant l'utilisation des réserves parlementaires et il précise qu'une partie a été attribuée à Villeneuve-la-Donnagre pour l'installation de toilettes sèches. Il précise qu'il va se renseigner car une telle installation serait pratique sur le terrain communal.

Reprise des débats

Objet: Adhésion à l'AMF - DE 2016 007

Monsieur le Maire présente l'AMF et souhaite que la commune adhère. Il indique que cette association apporte un soutien aux collectivités dans beaucoup de domaines.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- AUTORISE l'adhésion l'association AMF,
- AUTORISE Monsieur le Maire à mandater la cotisation.

Objet: Cession de l'ancien photocopieur - DE 2016 008

Monsieur le Maire rappelle que l'ancien photocopieur ne sert plus et est stocké dans la salle du conseil. Il indique que la commune de Domats est intéressée pour le récupérer afin de le mettre dans l'agence postale. Monsieur le maire propose aux membres du conseil municipal de céder ce photocopieur et de la sortir de l'inventaire.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ACCEPTE la cession à titre gratuit du photocopieur à la commune de Domats,
- MANDATE Monsieur le Maire pour aviser Monsieur le Trésorier,
- DEMANDE la sortie de l'inventaire de ce bien.

Objet : Pont du Lunain - Les Masures : évolution du dossier

Monsieur le Maire informe que suite à la réunion tenue la semaine passée, il apparaît que des subventions pourraient être accordées à hauteur de 80 % par l'agence de l'eau pour le côté immergé. Un dossier sera monté dans le cadre de la continuité écologique du Lunain. L'agence technique départementale prend en charge la réalisation du dossier de consultation des entreprises et le suivi du chantier. Elle effectuera la maîtrise d'œuvre contre 2 % du marché. Elle se charge de la recherche des subventions et sollicite la communauté de communes d gâtinais en bourgogne pour une participation. Le début des travaux est envisagé pour fin 2017.

Objet : Accessibilité

Suite à la dérogation accordée par Monsieur le Préfet de l'Yonne, les diagnostics seront faits prochainement dans le cadre de la mutualisation avec la Communauté de Communes du Gâtinais en Bourgogne.

Objet: Repas des aînés - DE 2016 009

Monsieur le Maire rappelle que le repas des aînés est fixé au 02 avril 2016. Ce repas est accessible à tous ; les administrés âgés d'au-moins 62 ans sont invités ; les autres peuvent participer contre le paiement du repas qui est de 35 €.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Considérant le tarif communiqué par le traiteur et fixant le repas à 35 €,
- Considérant que les personnes ne remplissant pas les conditions de gratuité peuvent participer,
- Considérant que la commune offre le repas aux administrés âgés de 62 ans et plus,
- Considérant l'absence de régie,
- Considérant qu'aucun chèque ne doit être remis en mairie,
- DIT que le prix du repas pour les personnes ne remplissant pas les conditions de gratuité est fixé à 35 €,
- DIT que le paiement se fera auprès du trésorier après réception par le redevable de l'avis des sommes à payer,
- DIT que la commune s'engage à régler le traiteur pour le nombre total de participants,
- MANDATE Monsieur le Maire pour aviser Monsieur le Trésorier.

Questions diverses

1/ Rond'Yonne - la course aura lieu le 29/05/16 - La commune est Village étape - Il convient de prévoir 7 signaleurs et le ravitaillement.

L'ordre du jour étant épuisé, plus aucune question n'étant posée, la séance est levée à 20 heures et 35 minutes les jour, mois et an que dessus.

*Le secrétaire de séance,
Monsieur Daniel DUBUIS*